



FLASH-IMPÔTS

Numéro47 de janvier-février 2012

SOMMAIRE:

Page 1: Edito

Page 2: Suppressions d'emplois

Page 3: TVA « sociale »

Page 4: Motion lue en CTL
Brèves



ATTENTION ATTENTION, ceci est une alerte enlèvement !

12 jeunes cadres C ont disparu.

Ils sont âgés de 20 à 65 ans et 6 mois, et portent des vêtements et des chaussures, il s'agit d'hommes et de femmes.

Ils ont été vu pour la dernière fois dans les services de la Direction des Finances Publiques des Ardennes.

De nombreux indices ont été relevés: leur travail, leur ordinateur, leur courrier, leur bureau, leur chaise vide. Mais le ravisseur n'a laissé aucune trace de ses 12 victimes.

On soupçonne une femme blonde, ce faisant appeler Valérie P et dont la description correspond au Ministre du Budget de les avoir enlevés!

Certains indices montrent qu'elle dispose de complices, à Paris et dans les Ardennes!

Il s'agirait d'un kidnappeur en série, plus de 150 enlèvements d'emploi ont été signalés ces dix dernières années dans le département.

Si vous avez été témoin de ce crime odieux, contactez au plus vite le numéro d'urgence de la Direction : 03 24 33 75 75

Suppressions d'emploi dans les Ardennes au 1er septembre 2012: LES SERVICES SE VIDENT ET LA COUPE EST PLEINE

Les chiffres parlent d'eux-mêmes et sont catastrophiques :

2441 suppressions d'emplois à la DGFIP!

12937 suppressions dans la période 2008/2012 et 24591 depuis 2002 !

2/3 des départs en retraite non remplacés depuis 2008 !

Rien ne justifie un tel massacre avec toutes les conséquences néfastes que cette orientation entraîne pour le service public et les conditions de vie au travail des agents.

La DDFIP 08 n'est pas en reste. Comme nous l'avions annoncé en décembre, au total, le département va ENCORE perdre 12 emplois de catégorie C au 1er septembre 2012.

Voici le détail, en un seul tableau, nous l'espérons plus lisible que les tableaux que nous vous avons envoyé par messagerie.

Service	A		B		C	
	Filière fiscale	Filière GP	Filière fiscale	Filière GP	Filière fiscale	Filière GP
Direction						-1
EMR (CM et Rethel)						-2
Très. Charleville-Mèz et Amendes				3		-3
Très. Charleville-Méz Ets Hospitaliers		1				-1
FIE Charleville	-1					
SIP Charleville			1		-1	
CH Sedan					-1	
SIP SIE Sedan (particuliers)					-1	
SIP SIE Sedan (professionnels)			1			
SIP Vouziers (particuliers)			-1			
SIE Vouziers (professionnels)			-1			
PRS				-1		
Très. Givet				1		-1
SIP SIE Fumay (particuliers)			1		-1	
SIP SIE Rethel (professionnels)	1		-1			
Total	0	1	0	3	-4	-8

Nous reproduisons, page 4, la motion lue lors de la 2ème convocation du CTL le 26 janvier (l'Union Snui Sud Trésor Solidaires 08 et la CGT Finances ont boycotté la 1ère convocation) . Nous avons quitté la séance après lecture de cette motion. Pour nous, il n'est pas pensable de siéger dans ce CTL et de se laisser entraîner dans un débat sur le positionnement des emplois supprimés, le vote portant sur la localisation des suppressions dans les différents services du département.

TVA « sociale », le retour précipité d'une fausse bonne idée

Véritable serpent de mer, la « TVA sociale » fait un retour précipité dans le débat public en ce début d'année. Une certaine confusion entoure cependant ce débat, la TVA « sociale » étant présentée comme étant tout à la fois : une manière de résorber les déficits publics et/ou sociaux, un instrument permettant d'améliorer la compétitivité des entreprises, un outil de lutte contre les délocalisations, un transfert neutre pour le pouvoir d'achat des ménages ou, au contraire, le pénalisant... Il est donc essentiel de clarifier les termes de ce débat.

Le mécanisme de la TVA « sociale »

En réalité, la TVA « sociale » consiste en une double opération : abaissement des cotisations sociales patronales et hausse du taux normal et/ou réduit de la TVA venant compenser la perte de recettes due à cet allègement.

Les effets théoriques de la TVA « sociale »

En théorie, une baisse des cotisations patronales vient réduire le prix de revient hors taxe (HT) d'un bien ou d'un service produit en France.

La TVA n'imposant pas les exportations, cette baisse du coût du travail et, par construction, du prix de revient HT, est censée favoriser les exportations.

Simultanément, la hausse de la TVA s'applique à un prix de revient HT diminué du fait de la baisse des cotisations patronales, de sorte que le prix final toutes taxes comprises (TTC) est censé toute chose étant égale par ailleurs demeurer le même.

Ce transfert est donc théoriquement neutre pour le pouvoir d'achat des ménages.

Selon les partisans de cette réforme, une telle opération permettrait d'améliorer la compétitivité des entreprises, de lutter contre les délocalisations et ainsi d'améliorer « la croissance et l'emploi ».

Les contraintes de l'économie réelle

L'enjeu de la répercussion des baisses de cotisations

La question est de savoir si une baisse des cotisations patronales serait entièrement répercutée ou non dans les prix de revient HT.

En effet, si une telle baisse n'est pas pleinement répercutée sur le prix de revient HT des biens et des services produits en France (du fait d'une hausse du taux de marge par exemple), ce prix de revient HT ne peut pas baisser assez pour absorber une hausse de la TVA : en conséquence, le prix TTC augmente, ce qui pénalise le pouvoir d'achat des ménages (sachant que la TVA pèse proportionnellement plus sur le budget des ménages des classes modestes que sur celui des classes aisées).

Or, il est permis de douter qu'une telle baisse puisse être entièrement répercutée dans les prix.

- Tout d'abord, l'expérience de certaines baisses passées de prélèvements montre que celles-ci ne sont pas intégralement répercutées dans les prix : en 1999, seuls 57% de la baisse de 20,6 à 5,5% du taux de TVA sur les travaux et réparations immobilières a été répercutée¹ et en 2009, environ 60% de la baisse de la TVA dans la restauration a été répercutée dans les prix².

- En outre, certaines entreprises (par exemple dans des secteurs peu concurrentiels) peuvent choisir d'affecter la baisse de certains prélèvements (comme les cotisations sociales) à la hausse de leur taux de marge.

- Enfin, les allègements de cotisations patronales existants pourraient bloquer toute possibilité de répercuter un allègement supplémentaire.

Le risque d'une non répercussion d'une baisse des cotisations patronales dans le prix de revient HT, donc mécaniquement d'une hausse des prix, est donc réel. Or, une hausse des prix pénaliserait le pouvoir d'achat des ménages, donc la consommation et, *in fine*, l'activité économique elle-même.

Motion lue en CTL:

Monsieur le Président,

Depuis quelques années et en particulier depuis 2007, un incessant courant de réformes tant structurelles, qu'organisationnelles et législatives, bouscule sans ménagement notre administration. Ces réformes sont imposées par un rouleau compresseur qui ne tient compte d'aucune proposition venant de la base.

Au bout de l'entonnoir nous sommes le réceptacle de milliers d'informations qui descendent directement des centres de décisions nationaux du ministère et, au nom de la "sacro-sainte" polyvalence, nous devons trier, synthétiser et mettre en pratique ce que des notes conséquentes au volume impressionnant nous imposent.

Nous sommes de moins en moins nombreux (146 emplois perdus depuis 2002), équipés de multiples outils informatiques aux configurations diverses et parfois complexes, soumis, chacun, à un surcroît de travail, notre ouvrage nécessite aujourd'hui un effort démesuré de concentration, d'organisation et de surmenage qui n'est pas sans répercussion sur notre équilibre moral et physique.

La logique comptable, moteur des réformes engagées a entraîné un contexte environnemental totalement déshumanisé. Une fois mise en place, la dématérialisation, hypothétique bouffée d'oxygène qui nous permettrait de demeurer à flot, provoque et plus grave, anticipe de nouvelles suppressions d'emplois.

La seule et récurrente réponse qui nous est donnée : " il faut vous organiser, donner des priorités ", ne nous semble plus recevable pour deux raisons :

- la première étant que nous le faisons déjà,
- la seconde étant que définir des priorités nous engagerait dans des choix d'ordre politique, ce que nous refusons de faire, étant des fonctionnaires de service public et non des mercenaires au service d'une quelconque idéologie.

Les agents du département, dont la conscience professionnelle qui n'est pas discutable doivent être déchargés de toutes conséquences néfastes dues à des choix dont ils ne sont pas partie prenante.

Les élus de l'Union Snui Sud Trésor Solidaires 08 refusent de cautionner une telle politique, préfèrent quitter la séance et appellent les agents du département à faire grève le 2 février prochain.

BRÈVES :

Ponts naturels 2012:

Sur les 6 ponts de 2012, 4 ont été proposés par la Direction au titre des ponts naturels.

Les ponts naturels sont donc fixés au 30 avril, 7 mai, 24 et 31 décembre 2012.

La « journée comptable » devra être prise sur ces ponts.

**L'UNION SNUI SUD Trésor Solidaires 08 vous souhaite une
excellente année 2012. Quelle soit combative, pleine d'espérance
et de réussite!**

***L'assemblée générale de l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires Ardennes
se déroulera le jeudi 19 avril 2012.***